

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1151 portant annulation des arrêtés n° 853 et 854 du 29 juillet 1961.

n° 1151

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1961

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1961

Date du numéro
31 octobre 1961

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n° 1084 en date du 16 novembre 1951 du Chef de Territoire de la Côte française des Somalis, portant affectation de deux terrains sis à Ali-Sabieh à l'autorité militaire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rapportés pour cause de double emploi les arrêtés du Chef du Territoire n° 853 et n° 854 du 29 juillet 1961, portant affectation de terrains sis à Ali-Sabieh à l'autorité militaire de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en congé : Le Secrétaire général, chargé de l'expédition des affaires courantes, Yves DE DARUVAR.